

COMPTE RENDU DU CTL DU 30 SEPTEMBRE 2022

La DDFIP 93 a tenu en seconde session le 30 septembre 2022 un CTL. La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- LE POINT SUR LES RÉALISATIONS DU PROJET « BIEN-ÊTRE » DES AGENTS.

Les moments de convivialités dans les services ont été presque tous mis en œuvre dans l'ensemble des services de la DDFIP 93, avec un budget de 15 euros prévu par agent. Des repas ont déjà été organisés ou sont prévus au sein de leurs services respectifs.

Le mobilier qui avait été prévu pour les agents a été acheté et sera acheminé dans les plus brefs délais.

Concernant l'avancement des engagements pris par la direction, un rapport complet sera remis à l'ensemble des Organisations Syndicales.

II- LA E-FORMATION : UN DROIT POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS

La crise sanitaire a modifié les méthodes de formation et la e-formation a dans ce contexte pris une part importante. C'est dans ce cadre que la direction du 93 a fait plusieurs propositions :

- Pour pallier le manque de place qu'il peut exister sur les différents sites, la direction propose de mettre une salle à disposition des agents qui voudront effectuer leur e-formation sur le site de Berlioz à Bobigny. Un ordre de mission devra être effectué de la même manière que lorsque l'agent va en formation en présentiel.
- Pour les agents qui disposent d'une salle sur leur lieu habituel de travail, une plage horaire devra leur être réservée en accord avec les chefs de service afin d'effectuer sur place cette e-formation. Le temps passé en formation sera pris en compte au regard de la charge de travail quotidienne qui est dévolue à l'agent de manière habituelle.
- De plus, la e-formation pourra être effectuée en télé-travail si les agents le souhaitent.
- Enfin, la e-formation pourra s'effectuer sur son poste de travail. A cet effet, l'utilisation de casque permettra de se former sans gêner le bon fonctionnement du service et le suivi de la formation.

La direction va demander à chaque chef de service de mettre en place un planning afin que chacun puisse bénéficier d'une formation de qualité avec un ajustement de la charge de travail de l'agent.

Le chef de service sera le garant de la réalisation des formations par les agents.

Si la CFTC-DGFIP 93 reconnaît que la direction met tout en œuvre pour que les e-formations se passent au mieux, elle espère cependant que cette méthode ne remplacera à 100 % les formations en présentiel de meilleure qualité et plus interactives.

III - PROJET DE FUSION DES SIE DE PANTIN ET D'AUBERVILLIERS

La fusion des SIE de Pantin et d'Aubervilliers va se réaliser en deux temps.

1 - Dans un premier temps, un travail à distance va être réalisé tant que le SIE d'Aubervilliers n'aura pas déménagé sur le site Pantin et l'accueil des usagers se fera sur les deux sites.

Dès décembre 2022, la comptabilité va être impactée et des écritures particulières vont être effectuées par les agents dans le cadre de la fusion.

2- Au cours l'année 2023, le déménagement physique du SIE d'Aubervilliers sera mis en œuvre.

Les agents seront amenés à voter un nouveau règlement intérieur commun.

Les règles de mutations seront rappelées à l'ensemble des agents avant l'ouverture de la campagne nationale, avec indication des règles de priorité. De plus les agents concernés bénéficieront de la levée de délai de séjour.

La CFTC-DGFIP 93 a voté contre cette fusion. En effet le tissu fiscal entre le site d'Aubervilliers et celui de Pantin étant très différent, une telle fusion ne réglera pas le manque d'effectif. En outre, le départ des collègues qui ne suivront pas la mission, accentuera la méconnaissance du tissu fiscal d'Aubervilliers. Dans ce contexte l'unification des méthodes visant à pallier le manque d'effectifs est une solution peu satisfaisante qui dégradera encore un peu plus l'efficacité du contrôle fiscal.

IV- AUTRES QUESTIONS ABORDÉES

1) La propreté des locaux

La direction va effectuer un état des lieux sur le nettoyage des locaux et plus particulièrement le nettoyage des moquettes sur les différents sites. Les heures effectuées par les femmes de ménages vont être mises plus en adéquation avec le travail à exécuter.

2) déficit de cadre A+

Le déficit de cadre A+ est déploré. Cependant, le site d'Aulnay va pouvoir accueillir dans les plus brefs délais un nouveau chef de service

3) les vigiles

Le nombre de vigile a été augmenté. En cas d'incident avec les usagers, ceux-ci bénéficieront de la même protection que les agents de la DGFIP.

4) Les baux

Le bail de Rosny a été reconduit et le bail du 2eme étage de Villepinte a été résilié, ce qui conduira à un transfert total du SIP au premier étage.

5) Les huissiers

Suite à l'élargissement de la compétence des huissiers, il a été évoqué le problème des saisies dans le cadre des gardes à vue. Les huissiers seront appelés en début d'après-midi au plus tard afin de leur permettre d'effectuer leurs saisies dans les conditions acceptables.

Leurs missions seront élargies à l'ensemble des commissariats à l'avenir et un projet de zonage leur a été présenté.

6) les contractuels

La DDFIP 93 ayant des difficultés à faire venir des agents, 25 agents contractuels ont encore été recrutés cette année (contre 46 l'an passé). La direction se défend de vouloir privatiser les missions de la DGFIP.

La CFTC 93 n'est pas favorable à la contractualisation des missions de la fonction publique. Nous sommes fermement attachés au maintien du recrutement par concours, seul à même de garantir l'égalité républicaine d'accès aux emplois publics.

CONTACT PRESSE CFTC : MAIL : CFTC.FINANCES93@GMAIL.COM

